

PROMOTION INTERNE

Promotion interne 2024

La promotion interne est un mode dérogatoire d'accès à un cadre d'emplois accessible par concours, ouvert aux seuls fonctionnaires territoriaux déjà titulaires.

Le nombre de postes ouverts à la promotion interne est limité par les textes qui prévoient généralement qu'un quota soit appliqué au nombre de recrutements dans le cadre d'emplois, pour définir le nombre d'inscriptions sur liste d'aptitude.

Le décret n°2023-1272 du 26 décembre 2023 modifiant les dispositions statutaires relatives à la promotion interne, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2024, assouplit le mécanisme de calcul des possibilités d'inscription sur liste d'aptitude. En conséquence, le nombre de postes et de grades ouverts à la promotion interne cette année est plus important qu'en 2023.

Par ailleurs, la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à valoriser le métier de secrétaire de mairie et son décret d'application en date du 16 juillet 2024 (décret n°2024-826) prévoient une promotion interne sans quota au grade de rédacteur, pour les adjoints administratifs principaux de 2^{ème} ou de 1^{ère} classe comptant au moins quatre ans de services publics effectifs dans les fonctions de secrétaire général de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants. Les agents concernés devront déposer un dossier pour le grade « rédacteur – secrétaire général de mairie ».

Grades ouverts à la promotion interne

Les recrutements intervenus dans les collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion permettent aujourd'hui de dégager des possibilités d'inscription sur liste d'aptitude au titre de la promotion interne, pour l'accès aux grades de :

Catégorie A (conditions : cliquer sur le grade) :

- [Attaché](#)
- [Attaché de conservation du patrimoine et des bibliothèques](#)
- [Ingénieur](#)
- [Professeur d'enseignement artistique](#)

Catégorie B (conditions : cliquer sur le grade) :

- [Animateur principal de 2^{ème} classe](#)
- [Animateur](#)
- [Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe](#)
- [Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques](#)
- [Chef de service de Police Municipale](#)
- [Educateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe](#)
- [Educateur des activités physiques et sportives](#)
- [Rédacteur principal de 2^{ème} classe](#)
- [Rédacteur](#)
- [Rédacteur – secrétaire général de mairie](#) (d'une commune de moins de 2 000 habitants)
- [Technicien principal de 2^{ème} classe](#)
- [Technicien](#)

Catégorie C (conditions : cliquer sur le grade) :

- [Agent de maîtrise](#)

➔ Les candidats à une promotion interne doivent se rapprocher de leur service RH ou de leur secrétaire général de mairie, les dossiers de promotion interne étant déposés à l'initiative de l'autorité territoriale.

Modalités de dépôt des dossiers

Comme l'an dernier, le Centre de Gestion dématématise la saisie des dossiers de promotion interne, afin de répondre aux attentes de simplification, de traçabilité et de sécurisation exprimées par les collectivités et par ses services.

Les dossiers de candidature devront être saisis sur la plateforme numérique sécurisée [Agirhe RH](#), accessible en page d'accueil du site du Centre de Gestion, dans le Portail des collectivités :

Code de connexion :

Si vous ne disposez pas encore de votre identifiant de connexion (si vous n'avez pas encore utilisé le module « promotion interne » d'Agirhe RH), veuillez en faire la demande, par mail : support.smd@cdg17.fr , en laissant vos coordonnées.

L'identifiant vous sera envoyé par mail.

Saisie en ligne :

La plateforme de saisie sera ouverte à partir du 23 septembre 2024 et jusqu'au 8 novembre 2024 inclus.

Saisie en ligne – Agirhe RH

Pour vous présenter la procédure dématérialisée, un **Webinaire** vous est proposé le **lundi 9 septembre 2024 à 14 heures**. Si vous souhaitez y participer, inscrivez-vous avant le 5 septembre 2024 en renseignant le formulaire suivant :

[WEBINAIRE promotion interne - inscriptions](#)

Documentation

Pour plus d'informations sur le dispositif de promotion interne, vous pouvez consulter les documents suivants :

- [Promotion interne : dispositions communes](#)
- [Promotion interne : conditions](#)
- [LDG relative à la promotion interne](#)